



Phare

DURÉE : 2 JOURS

PRIX : 1 350 € HT

*Le repas est offert*

SESSIONS :

A - 26&gt;27 mars 2019 / Paris

B - 11&gt;12 juin 2019 /

Verneuil-en-Halatte

C - 02&gt;03 juillet 2019 / Paris

D - 08&gt;09 oct. 2019 / Paris

PUBLIC :

*Inspecteurs des Installations classées (IC) et des installations nucléaires de base, responsables de la sécurité, des services d'ingénierie, des travaux neufs et de la maintenance. Candidats à la certification Qualifoudre N1 et N2.*



REF RA06

## LA Foudre : LE PHÉNOMÈNE, LA RÉGLEMENTATION ET L'ANALYSE DU RISQUE

Comprendre et connaître pour se protéger

### OBJECTIFS

Comprendre les phénomènes de la foudre.  
Connaître les exigences de la normalisation et de la réglementation.  
Identifier les protections foudre.  
Se préparer à l'audit de certification Qualifoudre.

### LES + DE CETTE FORMATION

Illustration par des films et exercices pratiques avec un expert.

### CONTENU

- Présentation du phénomène foudre :
  - formation d'un orage, des éclairs puis de la foudre,
  - les différents types de coups de foudre.
- Agressions directes et indirectes de la foudre :
  - sur les installations industrielles,
  - effets thermiques, électromagnétiques, électrodynamiques, électrochimiques, acoustiques.
- Méthodes d'évaluation du risque foudre (ARF) :
  - évaluation complète selon la norme NF EN 62305-2,
  - évaluation simplifiée du risque.
- Prévention de la foudre par les systèmes d'alerte, par les protections des bâtiments et des réseaux intérieurs et extérieurs à l'installation industrielle.
- Évaluation de la protection foudre et détermination des zones de protection.
- Techniques de protection vis-à-vis des effets directs et indirects.
- Normalisation française et internationale.
- Réglementation française :
  - application de l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des Installations classées (IC) pour la protection de l'environnement (section III),
  - application des dispositions de cet arrêté aux installations existantes et aux installations nouvelles,
  - qualification des professionnels de la protection contre la foudre : exigences pour les organismes, compétences des intervenants.
- Vérification de la protection foudre.